



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Département Compétition
Pôle Sport Automobile
AD / FD
01 44 30 28 66

Paris, le 2 septembre 2026

ASA CIRCUIT DE FALEYRAS GIRONDE
7 bois de Marchand
33760 FALEYRAS

M. Le Président

OBJET : **Auto-Cross & Sprint Car de Faleyras**

DATES : **3 au 4 octobre 2026**

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mercredi 2 septembre 2026

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

676

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,



- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, du numéro de classement (ex agrément) FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 8 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Florian DOUKHAN
Chargé de mission Circuit

Copie Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud

[1]Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Tout Terrain (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son classement.

A cet effet, il est fait un rappel particulier sur les dispositions de l'article IIA-3 des RTS :

«Les talus étant sujets à des évolutions fréquentes, notamment en raison des conditions climatiques (pluie, vent, neige,...), il est précisé que leur pente ne fait pas l'objet d'une vérification dans le cadre de la visite d'inspection. Aussi, en application des dispositions du code du sport, la conformité des pentes demeure sous la responsabilité de l'organisateur technique (dans le cadre d'une manifestation sportive) et/ou du gestionnaire du circuit qui devront s'assurer, avant chaque utilisation, qu'elles répondent aux caractéristiques minimales imposées par les présentes RTS. »

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).





RÈGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN 2026

Championnat de France d'Autocross et Sprint Car de Faleyras

2, 3 et 4 Octobre 2026



Les articles non repris dans le présent règlement particulier sont conformes à la réglementation Générale de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASACAF organise les 2, 3 et 4 octobre 2026 une compétition automobile nationale d'Autocross et de Sprint Car, intitulée Championnat de France d'Autocross et Sprint Car de Faleyras.

Cette épreuve compte pour :

- **Le Championnat de France d'Autocross** : Maxi Tourisme, Super Buggy, Buggy 1600
- **Le Championnat de France de Sprint Car** : Super Sprint, Sprint Girls
- **La Coupe de France d'Autocross** : Tourisme Cup, Buggy Cup
- **La Coupe de France de Sprint Car** : Maxi Sprint, Junior Sprint

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Sud sous le n° _____ et par la FFSA sous le permis d'organisation n° _____ en date du ____/____/2026.

Organisateur administratif et technique : ASA du Circuit Automobile de Faleyras, 7 route Marchand – 33760 Faleyras.

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit leur participation à la compétition.



ARTICLE 2. OFFICIANTS ET OFFICIELS

Fonction	Nom & Prénom	N° Licence
Observateur FFSA	Jean-Charles TISSIER	11274
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Dominique RIOUX	14770
Membres du Collège	Danièle MITRAC (Déléguee FFSA) Jacques COURMONTAGNE	6151 1726 / 11849
Directeur de Course Épreuve	Christian RAINAUD	6150
Directeur de Course Grille	Roland HERMELINE	37789
Adjoints à la Direction de Course « Départ »	Michel MOUTREUIL	20481
Adjoints à la Direction de Course « Arrivée »	Axel ROPP	296875
Adjoint à la Direction de Course	René HERBEUVAL	136959
Secrétaire de l'Épreuve	Stéphanie ANDRISI	—
Secrétaire Direction de Course	Annie MARROT-RIOUX	14769
Secrétaire Main Courante Vidéo	Évelyne BARET	242849
Directeur de Course chargé des images	Michel LEONATE	12844
Adjoint au Directeur de Course chargé des images	Jean-Paul RICHARD	250666
Responsable Contrôles Administratifs	Élisa CHEVILLON	253089
Contrôles Administratifs	Élisa CHEVILLON	253089
Commissaire Technique Délégué FFSA	Martial LOBROT	114567
Commissaire Technique Adjoint	Jean-Pierre ROQUES	178808
Commissaires Techniques	Alexandre FOURCADE Jean-Jacques SANGOIGNET Laurent ROQUES Yves RICHARD Jean-Luc FAYARD	2876 288229 16814 4953 17626

Commissaires Sportifs (Relations Concurrents)	Monique NOBLE	12099
	Patrick GASCARD	162732
	Encours	
Chronométrateur Responsable FFSA	Josselin GAASCH	215726
Chronométrateurs	Patrice GAASCH	32392
	Séverine BORAO	339471
	Séverine VELLA	207829
Resp. Moyens de Secours & Plan d'Identification	Jean-Pierre NOBLE	12211
Médecin Chef	Docteur JAYAIS	54740
Speakers	Julien LEGENTILHOMME	245099
	Florian BOUSSEAU	—
Opérateur Vidéo Mast R Mast	Didier RODRIGUE	—

ARTICLE 3. HORAIRES

- **Parution du règlement** : Dès la parution du permis d'organiser
- **Clôture des engagements** : Mercredi 23 Septembre 2026 à minuit
- **Publication de la liste des engagés** : Mardi 29 Septembre 2026 à minuit
- **Date et lieu de la compétition** : 2, 3 & 4 Octobre 2026 – Circuit Automobile de Faleyras (33760)

Vendredi 2 Octobre 2026

- **Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs** : À partir de 18h00 (Salle du Collège)
- **Réunion de coordination de l'équipe de Direction de Course** : À partir de 19h00

Samedi 3 Octobre 2026

- **Vérifications Administratives et Techniques** : De 06h50 à 09h00 (selon convocation)
- **Essais chronométrés** : 2 séances d'essais chronométrés par division et par série de 10 pilotes maximum sur 3 tours seront organisés à partir de 8H00.
- **Briefing écrit** : Distribution aux vérifications administratives
- **1ère et 2ème manches qualificatives** : À partir de 13h00
- **Fin de la première journée** : Au plus tard à 19h30

Dimanche 4 Octobre 2026

- **3ème manche qualificative** : À partir de 08h30
- **Pause** : Pause déjeuner et séance de dédicaces
- **Demi-finales et finales** : Demi-finales à partir de 11h00, suite des demi-finales et finales à partir de 13h30.
- **Affichage des résultats provisoires** : 15 minutes après la chaque finale
- **Remise des prix** : Sera réalisée à l'issue de chaque finale, au podium situé au pied de la tour

- **Fin de l'épreuve** : Au plus tard à 20h00

ARTICLE 4. VÉRIFICATIONS ET CONCURRENTS

4.1 Vérifications

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le Samedi 3 Octobre 2026 de 06h50 à 09h00. Chaque pilote recevra une convocation individuelle avec horaire précis à respecter impérativement.

Si à la date du 23 Septembre 2026 le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec la secrétaire de l'OFAC au 06.74.78.66.71.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications :

- Une licence valable pour la discipline en cours de validité (2026).
- Une pièce d'identité.
- Une autorisation écrite du propriétaire si la voiture n'appartient ni au concurrent ni au conducteur.

Pour les pilotes mineurs, la présence du tuteur est OBLIGATOIRE lors des vérifications administratives et techniques ainsi qu'au briefing oral si celui-ci a lieu.

4.2 Engagements

Les engagements seront reçus sur le site Engagé-sport.com à partir du 10 février 2026 pour les pilotes non prioritaires. La date de clôture des engagements est fixée au Mercredi 23 Septembre 2026 à minuit.

Droits d'engagement (obligatoirement joints au bulletin) :

- 190 € pour la catégorie Junior Sprint.
- 220 € pour les autres divisions (avec publicité facultative de l'organisateur).

Si quatre jours avant la compétition le nombre d'engagés est inférieur à 32, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les droits d'engagement seront alors intégralement remboursés.

4.3 Équipages

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra pas être pilotée par deux pilotes, à l'exception des catégories Super Sprint et Sprint Girls dans le cadre d'une double monte.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité. La présentation du permis de conduire n'est pas demandée. Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation ne sont pas admis.

ARTICLE 5. VOITURES, ÉQUIPEMENTS ET PUBLICITÉ

5.1 Voitures admises

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA :

Discipline	Catégorie / Division	Engagés Max.
AUTOCROSS	Tourisme Cup	24
AUTOCROSS	Buggy Cup	26
AUTOCROSS	Maxi Tourisme	20
AUTOCROSS	Buggy 1600	26
AUTOCROSS	Super Buggy	26
SPRINT CAR	Maxi Sprint	26
SPRINT CAR	Sprint Girls	26
SPRINT CAR	Junior Sprint (réservé aux pilotes nés entre le 01.01.2008 et le 31.12.2014)	26
SPRINT CAR	Super Sprint	30

5.2 Numéros

Les numéros seront fournis par l'OFAC. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. La pochette complète de numéros est vendue 36 Euros.

5.3 Publicité

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES, INFRASTRUCTURES ET SÉCURITÉ

6.1 Parcours

La compétition se déroulera sur le circuit de Faleyras, 7 route Marchand, 33760 Faleyras. Il est long de 980 m et sa largeur est comprise entre 12 et 15 m.

- **N° de classement FFSA du circuit** : 3310220512 AC Nat 980 en date du 03/08/2022 pour le tracé de 945m (Autocross).
- **N° d'homologation de la Préfecture de Gironde** : N° 6-2022 en date du 03/06/2022.

L'accès au circuit se fait par la commune de Faleyras, à 3 km du centre de la commune, et à 18 km de Saint-Émilion par la D122.

6.2 Affichage et Permanence

Le tableau d'affichage sera situé dans le Parc Concurrents, à l'entrée de la pré-grille côté droit. L'affichage sera également disponible sur le site internet et l'application IT'S RESULTS. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents située à côté du panneau d'affichage officiel (tonnelle). Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros suivants : 06 38 77 01 63 / 06 70 00 14 33.

6.3 Environnement et Sécurité sur le site

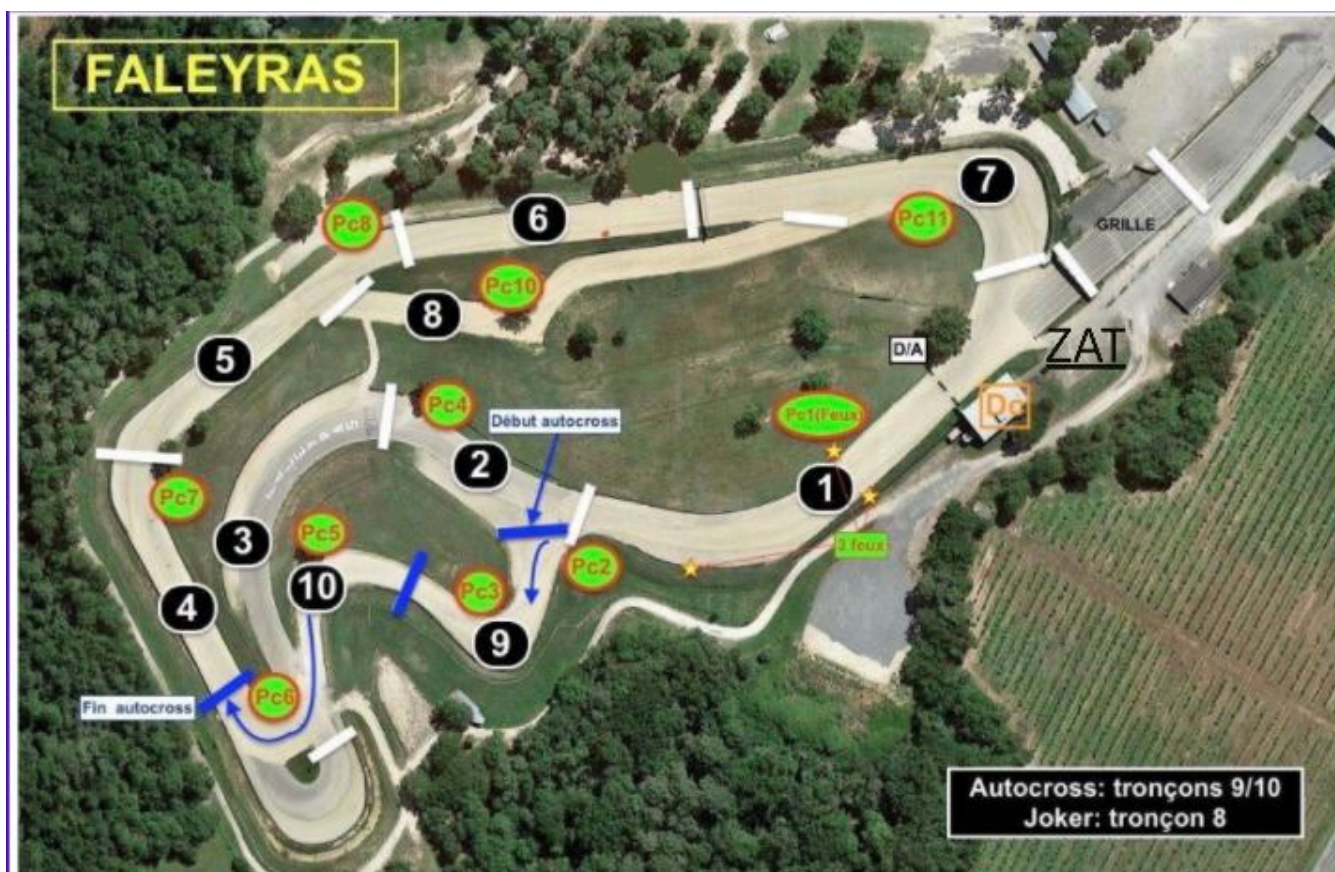
- **Pollution & Déchets** : Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants (pneus, huiles, hydrocarbures, pièces mécaniques diverses) et leurs déchets et ne pas les laisser sur place sous peine d'amende, comme stipulé dans la Réglementation Générale. Les sacs d'ordures ménagères sont à déposer dans les containers mis à disposition.
- **Barbecues** : Les barbecues au charbon sont strictement interdits. Une aire de grillade sécurisée sera mise à votre disposition à côté de l'entrée de la salle de restaurant.
- **Verre** : Les bouteilles en verre sont strictement interdites sur le site (tolérées uniquement sous la structure du pilote).
- **Animaux** : Les chiens doivent être tenus en laisse et sont interdits dans la tour de contrôle.
- **Véhicules légers** : Les quads, scooters et mini-motos sont formellement interdits sur le paddock, à l'exception de ceux de l'Organisation.
- **Nuisances sonores** : Pour la tranquillité des riverains, nous vous demandons de ne pas faire de bruit au-delà de 21h30.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Ouverture du parc concurrents le Vendredi 2 Octobre 2026 de 08h00 à minuit.

Le briefing écrit des pilotes sera remis aux vérifications administratives. Le briefing oral est facultatif. S'il est organisé, il aura lieu 15 minutes après la fin des essais, à la discrétion de la Direction de Course ; la présence de tous les pilotes sera alors obligatoire.

La Zone d'Assistance Temporaire (ZAT) sera définie et identifiée à proximité de la pré-grille et sera matérialisée par des barrières.



Conformément à la réglementation générale Autocross et Sprint Car 2026, à l'arrivée des demi-finales, toutes les voitures non qualifiées pour les finales, et à l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé.

Les voitures restent en régime de parc fermé au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel provisoire. Durant cette période, les pilotes devront rester à leur emplacement et répondre à toute convocation des officiels. Tout pilote ne respectant pas cette règle sera disqualifié du classement.

ARTICLE 8. CLASSEMENTS ET PRIX

8.1 Classements

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline. Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage, sauf réclamation ou décision du Collège des Commissaires Sportifs.

8.2 Prix en espèces et Coupes

Un total de 5 940 € sera distribué. Les prix suivants seront expédiés par courrier ou récupérés au bureau de l'organisateur (au RDC de la tour), sauf en cas de classement suspendu. Ils seront attribués aux 5 premiers de chaque catégorie :

- 1er : 200 €
- 2ème : 150 €

Une coupe sera remise aux 3 premiers pilotes classés à la fin de chaque finale. La remise des prix générale sera envoyée sous 15 jours directement aux pilotes.

ARTICLE 9. RÈGLES TECHNIQUES ET DE SÉCURITÉ MÉDICALE

- **Commissaires de piste** : 8 postes de commissaires de piste (3 commissaires par poste dont 1 chef de poste).
- **Extincteurs** : 2 extincteurs de 6 kg à poudre par poste.
- **Médicalisation** : Conforme aux articles 2.2.2 / 2.2.3 de la réglementation médicale et à l'article IIA7 des RTS. Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent (sans structure de soins intensifs).
- **Ambulances** : Au minimum 2 ambulances équipées du matériel nécessaire à la réanimation.
- **Extraction** : Une équipe d'extraction est prévue dans le respect du cahier des charges.

ANNEXES ET INFORMATIONS PRATIQUES

Organisateur : ASACAF (Association Sportive Automobile du Circuit Automobile de Faleyras)

Adresse : 7 Route Marchand, 33760 FALEYRAS

Téléphones : 06.38.77.01.63 | Tél. fixe circuit : 05.56.23.49.08

E-mail : asacaf33@gmail.com

Gestion des Accès et Parkings

Chaque Concurrent est responsable de sa structure et de ses accompagnants. Ils devront suivre les consignes des responsables du parc.

Chaque pilote bénéficiera d'1 accès paddock + d'1 accès parking réservé à droite de l'Entrée A.

Le parking réservé aux officiels sera à l'extérieur du circuit, Entrée A, en haut à gauche.

Une aire de stationnement est réservée aux camping-cars. Pour tout renseignement, s'adresser à l'accueil du circuit ou appeler le 06 38 77 01 63.

